SIVOS DU VAL DE GROSNE 71240 LA CHAPELLE DE BRAGNY

<u>REUNION DU CONSEIL SYNDICAL</u> <u>DU 17/10/2017</u>

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept octobre, le Comité Syndical s'est réuni à 19 heures à La Chapelle de Bragny, sous la présidence de M Didier HAAS, Président.

Présents:

Délégués titulaires :

- Commune de La Chapelle de Bragny : Bernard LABORIER, Sylvie LAISSU, Marie BOLDUC,

Commune d'Etrigny : Sandrine MARATREY
Commune de Lalheue : Sophie DARRAS

- Commune de Nanton : Véronique DAUBY, Didier HAAS, Fabien LACHAUX

<u>Absents excusés</u>: Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, ayant donné pouvoir à Bernard LABORIER, Chantal VALCHERA ayant donné pouvoir à Sandrine MARATREY, Jean-Paul GUERRIAUD ayant donné pouvoir à Véronique DAUBY, Marinette PUECH, ayant donné pouvoir à Sophie DARRAS, Elodie ROUSSEAU, ayant donné pouvoir à Didier HAAS et Christian CRETIN.

Absent: Corinne BORREL

Le Président demande de rajouter à l'ordre du jour la délibération concernant l'adhésion au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de CNP Assurances pour la couverture des obligations statutaires concernant les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC, à compter du 1^{er} janvier 2018.

1°) Approbation du compte-rendu du 12 juillet 2017 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2°) Délibération mise en place du RIFSEEP (I.F.S.E et C.I.A.):

Lors de sa séance du 12 juillet dernier, le Comité Syndical avait procédé au retrait de la délibération du 7 avril 2017, concernant la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). La nouvelle délibération prévoit de l'I.F.S.E. (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) qui est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle et du C.I.A (Complément Indemnitaire Annuel), qui est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. L'arrêté concernant les adjoints techniques territoriaux a été publié le 16 juin 2017. Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de la mise en place du RIFSEEP (I.F.S.E. et C.I.A.). L'indemnité sera versée annuellement aux agents titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public, à partir de 3 mois d'ancienneté de services. Le montant sera proratisé en fonction du temps de travail.

3°) Validation règlement intérieur :

Le Président présente le règlement intérieur de la cantine et de la garderie. Suite à la demande de Véronique DAUBY, un complément d'information sera inscrit sur l'utilisation du ticket majoré. La validation est reportée à la prochaine séance du Comité Syndical. Ce règlement sera mis en ligne sur le site du SIVOS et sera donner à signer aux nouveaux élèves. Il faudra également procéder à la nomination d'un nouveau régisseur suppléant, pour la régie de recettes cantine-garderie car l'agent nommé actuellement est en arrêt maladie et cela pose problème en cas d'absence du régisseur titulaire.

4°) Conventions de participation aux cotisations CNAS avec les Communes de La Chapelle de Bragny, Lalheue et Santilly pour les agents pluri-communaux :

Le Président informe le Comité Syndical que suite à l'adhésion du SIVOS au CNAS au 1er janvier 2017, il y a lieu de signer des conventions avec les Communes qui règlent des cotisations au CNAS pour 3 agents intercommunaux. Les communes concernées sont celles de Santilly et Burnand, La Chapelle de Bragny et Lalheue.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, autorise le Président à signer ces 3 conventions et à participer financièrement au coût de l'adhésion au CNAS pour ces 3 agents, au prorata du temps travaillé.

5°) Projet rénovations écoles :

La rénovation de l'école de La Chapelle de Bragny est bien avancée. Les travaux peuvent peut-être être éligibles à une subvention européenne. Dans ce cas le bâtiment ne doit pas changer de destination pendant 5 ans. Il avait été envisagé que ce bâtiment serve de micro-crèche mais la Communauté de Communes lors d'une réunion « petite enfance » a refusé car elle met un temps d'arrêt à tout investissement. Un RDV est prévu en Sous-préfecture avec Mme la Député mi-novembre.

La question est de savoir qui prend en charge les travaux, le SIVOS ou les communes ? Si la commune perd l'usage du bâtiment de l'école, elle devra le sortir de l'actif de la commune. En cas de fermeture de classe, que deviendra le bâtiment ? Est-ce que le SIVOS doit prendre en charge les emprunts pour ces travaux ? Suivant le choix il faudra revenir sur les statuts et les modifier.

Chaque commune peut faire un projet de travaux, prendre un emprunt et que cet emprunt soit refacturé au SIVOS comme un loyer. Si tout est globalisé, il faudra revenir sur le calcul de la répartition. En cas de fermeture de classe, il faudra transférer le bâtiment pour un autre emploi. Il faut également prévoir où vont les enfants pendant la durée des travaux, autre local ou louer un Algeco.

La commune de Lalheue a prévu de faire des travaux pendant les grandes vacances.

6°) Adhésion au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de CNP Assurances pour la couverture des obligations statutaires concernant les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 01 janvier 2018 :

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, décide d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de CNP Assurances pour la couverture de ses obligations statutaires concernant les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1^{er} janvier 2018. Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 4,98 %, avec une franchise de 10 jours fermes sur la maladie ordinaire. Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC est de 1,48 %, avec une franchise de 10 jours fermes sur la maladie ordinaire. Le Conseil Syndical charge le Président de signer le certificat d'adhésion et d'effectuer les démarches nécessaires, Les crédits seront prévus au budget.

7°) Questions diverses:

Le Président fait le point sur la rentrée scolaire. 154 élèves d'inscrits au 1^{er} septembre + 2 arrivées sur Nanton. Pas de problème dans les cantines. Concernant les transports scolaires, il y eu un problème de ramassage sur Lalheue et un retard de 20 minutes, suite à un blocage du bus par un camion de livraison.

Sophie DARRAS pose 2 questions de Marinette PUECH. Pourquoi le bus se gare sur le passage clouté à Nanton ce qui pose problème pour la traversée des élèves et est-ce que le sel est à la disposition des élèves à la cantine de Nanton ? Concernant le transport scolaire, le SIVOS n'a plus la compétence. Si les parents rencontrant des problèmes ils doivent s'adresser à la Communauté de Communes. En ce qui concerne le sel, le Président va se renseigner auprès de la cantine de Nanton.

Le Président présente au Comité Syndical les remerciements de Mme Anne-Marie FROMENT, pour la carte adressée lors du décès de sa sœur.

Le Président informe l'assemblée que 2 jeux de 15 tablettes ont été achetés chez APPLE (389 € TTC l'unité). Elles sont gravées au nom du SIVOS. L'informaticien de l'Education Nationale est chargé de l'installation. Il a été commandé également 2 PC portables chez ERGOS Informatique à Tournus (630 € TTC par ordinateur), 2 mallettes pour le rangement des tablettes chez MANUTAN (479 € TTC l'unité) et 30 casques audio chez UGAP (2,08 € TTC l'unité). Il faudra prévoir l'achat de protections de tablettes et de 2 cartes ITUNES.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 45.